

Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 4-8 juin 2007

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du jour

Pour information*



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.A/2007/10-B/5 7 mai 2007 ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF (1ER JUILLET-31 DÉCEMBRE 2006): NÉPAL 10058.5

Aide alimentaire aux réfugiés bhoutanais	
Nombre de bénéficiaires	108 200
Durée du projet	24 mois (janvier 2007-décembre 2008)
Quantité de produits alimentaires	44 282 tonnes
Coût (dollars EU.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	15 039 135
Coût total pour le PAM	23 598 321

^{*} Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://www.wfp.org/eb).

2 WFP/EB.A/2007/10-B/5

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODB*: M. A. Banbury Anthony.Banbury@wfp.org

Attachée de liaison, ODB: Mme S. Izzi tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



^{*} Bureau régional de Bangkok (Asie)

WFP/EB.A/2007/10-B/5

RESUME

1. Le Népal figure au nombre des pays les moins avancés et à faible revenu, avec un produit intérieur brut par habitant de 1 420 dollars des États-Unis. La pauvreté et l'insécurité alimentaire, très répandues dans les régions rurales, ont été exacerbées par le conflit et les catastrophes naturelles qui ont marqué ces dernières années.

- 2. Malgré 11 ans de conflit interne auxquels a mis fin un accord général de paix en novembre 2006 et la nomination d'un nouveau gouvernement provisoire, les autorités népalaises ont maintenu leur engagement en continuant d'accorder l'asile à quelque 80 000 réfugiés bhoutanais d'origine népalaise. Ces derniers avaient quitté le Sud du Bhoutan au début des années 90 après l'adoption de lois de citoyenneté restrictives par le Gouvernement bhoutanais. Depuis 1992, le PAM apporte une aide alimentaire aux réfugiés vivant dans sept camps de l'est du Népal.
- 3. Les réfugiés bhoutanais ne sont pas autorisés à exercer des activités rémunérées à l'extérieur des camps et n'ont pas accès aux terres arables. Les conclusions de la mission conjointe d'évaluation menée en 2006 par le PAM et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la suspension des négociations entre les Gouvernements népalais et bhoutanais et l'absence de solutions durables pour les réfugiés justifient cette nouvelle intervention de secours et de redressement.
- 4. Cette IPSR, qui durera deux ans, viendra s'ajouter à près d'une dizaine d'autres opérations dans lesquelles la distribution de l'aide alimentaire jusque-là assurée par le HCR relève du PAM. Environ 108 200 réfugiés bénéficieront des programmes d'aide alimentaire du PAM en 2007 et 2008 dans les sept camps. En outre, 2 600 autres personnes appartenant à des groupes vulnérables enfants souffrant de malnutrition, femmes enceintes, mères allaitantes et personnes atteintes d'une maladie chronique bénéficieront d'un programme de supplémentation alimentaire.
- 5. Le PAM continuera également d'appuyer d'autres activités, telles que la formation professionnelle, les jardins familiaux et les activités génératrices de revenus, qui favorisent l'autosuffisance des réfugiés et garantissent la participation des femmes réfugiées à la gestion et à la distribution des vivres. Les partenaires du PAM chargés de la coordination seront encouragés à recruter davantage de femmes, en particulier aux postes décisionnels. Cette IPSR complètera les actions menées par le HCR, le Gouvernement et les ONG partenaires et sera coordonnée avec eux.

